



*Edito*

*Mars 2023*

## Clôture de la collecte de recensement de la population 2023

Le recensement de la population 2023 vient de se terminer. Je tenais à remercier l'ensemble de la population pour sa mobilisation et l'accueil fait aux trois agents recenseurs.

Je souhaite également remercier les trois agents recenseurs pour leur travail de qualité et leur implication durant ces 4 semaines de collecte.

**Nous n'avons pas encore les chiffres officiels mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la population municipale a augmenté de 8% entre 2017, date du dernier recensement et 2023.**

**C'est une bonne nouvelle pour notre commune : signe que Hénansal est une commune attractive et dynamique.**

Les chiffres du recensement permettent de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

**Madame le Maire, Sylvie HERVO**

**Horaires d'ouverture de la Mairie :**  
**du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30**  
Tous les après-midis : fermée au public SAUF sur  
Rendez-Vous

**Permanence des élus :**  
tous les samedis matin de 10h45 à 12h00

**L'agence postale est ouverte**  
**tous les matins :**  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00  
**Fermée le samedi**



# Le Conseil Municipal

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet, [www.henansal.fr](http://www.henansal.fr), rubrique *La Mairie*



## **Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 février 2023 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire**

**Étaient présents** : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc, Adjoints, DURAND Pascal, OLERON Régine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, Sonia LE GUIRINEC

**Absents excusés** : Marion HINGANT donne pouvoir à Sylvie HERVO, Catherine BROUARD donne pouvoir à Régine OLERON

**Secrétaire** : Jean-Baptiste HAMON

### - **Convention de servitude entre la commune de Hénansal et ENEDIS**

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique souterraine, sur la parcelle cadastrée ZP n°119 appartenant à la commune de Hénansal. La société ENEDIS sollicite aujourd'hui la commune pour établir des actes notariés pour formaliser ces implantations, ce qui lui permettra d'être plus réactive dans la gestion de son parc. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

### - **Adhésion à la procédure de médiation dans le cadre de certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion des Côtes d'Armor**

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'adhésion de la collectivité à la procédure de médiation, organisée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure, si un litige naissait entre un agent et la collectivité.

Le conseil prend acte que les recours contentieux formés contre les décisions administratives dont la liste est fixée par décret et qui concernent la situation d'un agent sont obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors de cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion en cas de litige, si elle l'estime utile.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer à la procédure de médiation proposée par le CDG 22 pour les litiges concernés et approuve la convention d'adhésion avec le CDG 22, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er janvier 2023, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

### - **Avis relatif au renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'organisation de la semaine en 4 jours a été acceptée pour la rentrée 2020 mais qu'il est nécessaire de renouveler et de constituer un nouveau dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur du renouvellement de l'organisation scolaire de la semaine sur 4 jours pour la rentrée 2020.

### - **Vente de parcelles à Madame DELAMARRE : modification de notaire**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022, une délibération avait été prise pour la vente de deux parcelles cadastrées C n°658 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> située à La Clôture d'Ahaut et C n°875 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> située Lotissement Le Clos du Levant, appartenant à Madame Marie DELAMARRE. Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification du notaire désigné pour la gestion de cette vente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Maître Olivier GOUR, office notarial du Goëlo et de Penthièvre sise 2 rue du Poirier 22400 SAINT ALBAN.

### - **Travaux de viabilisation électrique de la parcelle B N°623 appartenant à M. PERRUCHON Jacky**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à une viabilisation électrique de la parcelle B N°623 appartenant à M. PERRUCHON Jacky.

Une délibération avait été prise en date du 2 juin 2022. Il convient d'annuler cette délibération car le montant a été modifié. Conformément au nouveau règlement financier approuvé par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2022, le Syndicat Départemental d'Énergie 22, maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de 3 666 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle B 623p située Route de la Bouillie à HENANSAL et le versement au Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux, d'une contribution de 3 666 €.

Une convention sera passée entre les propriétaires et la mairie dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial mettant l'intégralité de la dépense à la charge du propriétaire du terrain.

### Points divers :

- **Date des évènements de l'année :**
  - Vote budget 2023 = mercredi 12 avril
  - Journée citoyenne = samedi 17 juin
  - Forum des associations = samedi 2 septembre
  - Repas du CCAS = mardi 10 octobre
- **Date des conseils municipaux à venir :**
  - Lundi 6 mars à 20h
  - **Mercredi 12 avril à 19h = vote Budget Primitif 2023**
  - Mardi 2 mai à 20h
  - Lundi 5 juin à 20h
  - Lundi 10 juillet à 20h
- **Date des vœux 2024 : 12 janvier 2024**
- Date d'une commission affaires scolaires : jeudi 23 février à 18h30.
- Date d'une commission finances : lundi 20 mars à 14h.
- **Journée citoyenne** : cette année la date est avancée au **samedi 17 juin** – organisation.
- Maison Route des Caps : nouveau projet d'aménagement des logements.
- Compte rendu de l'avocat : litige foyer sportif.
- Dégâts des eaux : vestiaires de la salle omnisports.

➤ Prochaine réunion de conseil : **le 6 mars 2023**



## Vie Communale

### Etat civil

#### Naissance :

👶 **Ayden LE CARO**, né le 4 février 2023, fils de Stanislas LE CARO et de Océane FIRMIN, domiciliés 21 lotissement le Clos du Levant.

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents*

▶ **Recensement militaire** : Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **nés(e) en 2007** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

#### Marché de Lylou :

Petite escapade shopping avec le marché de Lylou : **vente de vêtements, bijoux et accessoires à Hénansal le mercredi 15 et jeudi 16 mars 2023. Venez découvrir la nouvelle collection de 10h à 19h au foyer rural.**



▶ **Bibliothèque municipale** : Ouverture tous les samedis de mars de 10h à 12h.

Le 21 février dernier, la bibliothèque a organisé une animation mardi gras avec déguisements et dégustation de crêpes.

#### Concours décoration boîte aux lettres :

Le 6 février dernier, avant le conseil municipal, a eu lieu la remise des récompenses aux participants du concours de décoration de boîte aux lettres lancé à l'automne 2022. 2 catégories étaient en lice.



**Le rendez-vous est pris pour 2024. Alors à vos autocollants, peinture et autres... !!**

**Catégorie Stickers** : 1- Mme Claudine BESNARD, 2- Mme Anne-Claude HELLOUVRY, 3- Mme Jessica GENEVOIS

**Catégorie Peinture** : 1- Famille FAVREL-LAUNAY, 2- M. Fabrice LESSAFRE, 3- Mme TEURTRIE

**Prix d'encouragement** à la Famille BOIZARD

#### Vie de l'école :



CYCLE GOUREN - Prestoc'h? Krogit! **Les enfants (MS/GS - CE2/CM1 - CM2) ont pu découvrir un sport breton traditionnel, le Gouren.** Jean-Yves Chausse, professeur de Gouren, est intervenu auprès des enfants tous les mardis de la 3e période (janvier-février). Les enfants ont enfilé leur Roched (tenue de Gouren) et ont pris plaisir à découvrir cette activité physique d'opposition. Ils ont appris à lutter dans le respect de l'adversaire (règle d'or : ne pas faire mal et ne pas se faire mal). Ils ont aussi découvert la dimension culturelle de ce sport et ont parlé breton car toute la terminologie est en langue bretonne.



## Vie Associative

- **Repas à emporter de la chasse** : samedi 1<sup>er</sup> avril au foyer rural
- **Vide grenier de l'amicale laïque** : dimanche 2 avril au foyer rural de Hénansal et sur la place Jean Hervo
- **Repas du basket Hénansal-Pluduno** : samedi 15 avril au foyer rural
- **Journée citoyenne** : samedi 17 juin 2023



- **Club des aînés** : Rencontres bimensuelles au foyer rural à 14h les **jeudis 9 mars, 23 mars et 6 avril**. (Boules, marche, jeux de cartes et goûter)

↪ **L'assemblée générale est prévue le jeudi 20 avril 2023. Inscrivez-vous !**

↪ Une sortie « journée au fil de l'eau », la rivière du blavet et spectacle équestre à Hennebont est envisagée le **lundi 24 avril 2023**. Retenez cette date et inscrivez-vous.

- **HDB Foot** :



**Planning équipe 1 :**

**26/03 – 15h30** : Hénansal 1 – La Landec

**02/04 – 13h30** : Hénanbihen 2 – Hénansal 1

**Planning équipe 2 :**

**05/03 – 15h30** : Hénansal 2 – Quessoy 4

**19/03 – 15h30** : Landéhen 3 – Hénansal 2

**26/03 – 15h30** : Ruca 2 – Hénansal 2

**02/04 – 15h30** : Trédaniel-Moncontour 3 – Hénansal 2

- **Basket Hénansal-Pluduno** :



**Le 15 avril prochain, le West Emerald Basket organise une soirée au foyer rural de Hénansal à partir de 20h.**

Au menu : filet de poulet sauce forestière riz / dessert.

Sur place : 14€ adulte et 9€ enfant (boisson comprise)

A emporter : 10 €

Le West Emerald Basket compte sur votre présence.

- **Société de chasse** :

La société de chasse Hénansalaise organise un **repas à emporter le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023, à retirer au foyer rural à partir de 17h.**

**Entrée-plat-fromage-dessert pour 13 €.**

Les inscriptions sont à faire auprès des chasseurs ou au 06.12.46.52.22 et 06.70.84.23.01. Dernier délai le 26 mars 2023

- **Jumelage** : Réunion publique d'informations **le mardi 17 mars à 19h – Salle du centre culturel**. Venez nombreux



## Lamballe Terre & Mer

- ✓ **AGENDA Relais Petite Enfance** : **Lundi 27 mars 2023 parcours d'éveil** – Programme des animations sur le site de LTM  
Inscription au 02.96.32.98.92 ou [rpe-stalban@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:rpe-stalban@lamballe-terre-mer.bzh)

- ✓ **Enfance-Jeunesse** :

↪ **Vacances de printemps (17 au 28 avril)** : Inscriptions accueils de loisirs 3-11 ans : du 24 mars au 5 avril ; Inscriptions 11-17 ans : du 31 mars à 19h ; Inscriptions 10-14 ans : à partir du 31 mars à 19h. Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer.

↪ **Mission argent de poche** : dispositif destiné aux 16-17 ans pour une 1<sup>ère</sup> expérience de travail réparti en ½ journée rémunéré 15 € la mission. **Modalités d'inscription** : à partir du 1<sup>er</sup> avril sur le site de [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh) ou dans les mairies du territoire.

- ✓ **Mobilités** : Lamballe Terre & Mer accompagne le développement du covoiturage sur son territoire en partenariat avec les associations Ehop et OuestGo. **L'État lance la prime de 100€** pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage du quotidien (trajets inférieurs ou égaux à 80km) via une des applications mobiles éligibles au dispositif. Des questions ? <https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023> ou connectez-vous sur <http://www.ouestgo.fr/mobilite>



## Divers

- **Lycée Henri Avril de Lamballe : portes ouvertes le samedi 25 mars 2023 de 9h à 12h30**

► Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. **Les inscriptions sont ouvertes à compter du 22 mars jusqu'au 11 avril 2022**. Rendez-vous le 16 mars de 18 à 20h au Centre de Gestion (Eleusis, Plérin) pour une réunion d'information. **Contact : [arnaud.gouriou@cdg22.fr](mailto:arnaud.gouriou@cdg22.fr) / 02 96 60 86 12**

► **La mission locale organise un forum « Emplois saisonniers » pour une rencontre directe entre les employeurs locaux et les futurs saisonniers** : le samedi 25 mars 2023 de 13h30 à 17h30 à la salle du Guémadeuc à Pléneuf-Val-André en partenariat avec le Crédit Agricole. Pour plus d'informations, prendre contact avec la mission locale au 02.96.50.84.50

Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro :  
**15 mars 2023**

**Imprimeur gérant : Sylvie HERVO,**  
Maire de Hénansal

**Mairie de Hénansal**  
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL  
Tél. : 02 96 31 50 02  
Mail : [commune.henansal@wanadoo.fr](mailto:commune.henansal@wanadoo.fr)  
[www.henansal.fr](http://www.henansal.fr)